# Accord de partenariat pour l’éducation au développement durable

publié le 18/06/2021

*Descriptif :*

Les ministres de la Transition écologique et de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont signé le 17 mai 2021 un accord de partenariat pour l’éducation au développement durable.

Les enjeux liés à l’environnement et au développement durable, en particulier le changement climatique et la préservation de la biodiversité, appellent une mobilisation de l’ensemble de notre société et de profondes évolutions des comportements individuels et collectifs.

Dans ce cadre, les ministres de la Transition écologique et de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont signé le 17 mai 2021 un accord de partenariat pour l’éducation au développement durable. Par ce biais, les deux ministères souhaitent renforcer leurs liens de collaboration nationale et territoriale.

Convention Cadre 2021-2023 pour l'Education au Développement Durable (PDF de 1.1 Mo)
Accord signé entre les ministres de la Transition écologique et de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - le 17 mai 2021

Ainsi, pour chaque axe de collaboration et chaque action conjointe, une démarche de travail collaboratif sera mise en oeuvre au niveau national et au niveau académique : diagnostic partagé ; définition des objectifs, des actions et de leur calendrier ; modalités de mise en oeuvre et de suivi ; retour d’expérience.

Contexte de l’accord cadre pour l’EDD

Académie de Poitiers
Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.